

RÈGLEMENT DU GRAND JEU DE NOËL POPLIDAYS x INTERSPORT

Jeu-concours du 01/12/2025 au 08/12/2025 – Tirage au sort le 08/12/2025

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR DU JEU

La société Poplidays, Société par actions simplifiée au capital de 877 765,70 €, dont le siège social est situé au 1 rue Putillenea 64122 Urrugne, identifiée sous le n° RCS BAYONNE 528 366 016 et immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le n° IMO64110003 (ci-après « Poplidays »), organise le « Grand Jeu de Noël Poplidays x INTERSPORT », un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat du 01/12/2025 au 08/12/2025.

Poplidays s'associe à INTERSPORT afin de proposer cinq packs ski complets à gagner, ainsi qu'un avantage exclusif offert à tous les participants.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse). Une seule participation par personne est autorisée. Les collaborateurs de Poplidays, d' INTERSPORT, ainsi que leurs familles, ne sont pas autorisés à participer.

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, le candidat doit remplir le formulaire disponible sur www.poplidays.com durant la période du 01/12/2025 au 08/12/2025 inclus. Toute participation incomplète ou frauduleuse sera considérée comme nulle.

Chaque participant recevra automatiquement un code promotionnel de -5 % valable sur toute réservation Poplidays.com effectuée jusqu'au dimanche 07/12/2025 à 23h59. Ce code sera envoyé par email après validation de la participation.

Les participants peuvent augmenter leurs chances en suivant les comptes officiels Poplidays sur Instagram et Facebook et en prenant part aux actions bonus proposées sur ces plateformes.

ARTICLE 4 – DESCRIPTION DES LOTS MIS EN JEU

Cinq (5) gagnants seront désignés. Chaque gagnant remportera un pack ski ou snowboard « Pack Rouge / Intermédiaire » fourni par INTERSPORT, valable pour 7 jours consécutifs.

Contenu du Pack Rouge INTERSPORT :

- Skis + chaussures + bâtons

OU

- Snowboard + boots

Matériel de catégorie Rouge (intermédiaire), adapté à une pratique loisir en station.

Conditions d'utilisation du lot :

- Valable pour 7 jours consécutifs**, non fractionnables.
- Utilisable dans l'un des 275 magasins INTERSPORT situés en station en France.
- Valable jusqu'au 30/04/2026, dans la limite des ouvertures saisonnières.
- Valeur indicative moyenne : 170 € TTC.
- Lot nominatif, non échangeable, non remboursable, non cessible.

Chaque gagnant devra transmettre à INTERSPORT : nom, prénom, taille, pointure, station choisie et dates souhaitées.

ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort sera effectué le 08/12/2025 parmi les participations valides. Cinq gagnants seront désignés et contactés par email. En cas de non-réponse sous 7 jours, Poplidays pourra désigner un gagnant suppléant.

ARTICLE 6 – REMISE DES LOTS

Les gagnants recevront les informations nécessaires pour procéder à leur réservation INTERSPORT. Poplidays et INTERSPORT ne pourront être tenus responsables si le lot n'est pas utilisé dans les délais impartis.

ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont nécessaires au traitement du jeu. Elles sont destinées à Poplidays et, pour la gestion du lot, à INTERSPORT. Conformément au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité de leurs données.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

Poplidays ne saurait être tenu responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant le déroulement du jeu.

Le jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook ou Instagram.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DU JEU

Poplidays se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le jeu sans préavis si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 10 – LITIGES

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute réclamation devra être adressée par écrit dans un délai d'un mois après la fin du jeu.